

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
Commissariat général
au développement durable
Secrétariat général

Circulaire du 25 novembre 2008 relative à divers indices et index : ingénierie, produits de marquage routier, transport routier, végétaux et graines, frais divers, bâtiment, travaux publics

[Circulaire et annexe au format pdf imprimable](#)

NOR : DEVK0828956C

Références :

Circulaire abrogée par la présente circulaire : néant.

Circulaires complétées par la présente circulaire : circulaire n° 74-101 de 18 juin 1974, circulaire n° 99-09 du 4 février 1999.

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire à Monsieur le préfet, secrétaire général du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire ; Monsieur le vice-président du conseil général de l'écologie et du développement durable ; Messieurs les coordonnateurs des missions d'inspection générale territoriale ; Monsieur le chef de la mission interministérielle d'inspection du logement social ; Monsieur le coordonnateur de la mission d'inspection spécialisée des ouvrages d'art ; Mesdames et Messieurs les directeurs généraux et les directeurs d'administration centrale ; Monsieur le président de la mission de contrôle des sociétés concessionnaires d'autoroutes ; Monsieur le chef de l'inspection du travail des transports ; Mesdames et Messieurs les préfets de région (directions régionales de l'équipement, directions interdépartementales des routes, centres d'études techniques de l'équipement, centres interrégionaux de formation professionnelle, laboratoires est et ouest parisiens, services de la navigation, services maritimes et de navigation, services spéciaux des bases aériennes) ; Mesdames et Messieurs les préfets de départements (directions départementales de l'équipement et de l'agriculture, directions de l'équipement de Mayotte et de Saint-Pierre et Miquelon, direction de l'urbanisme, du logement et de l'équipement de Paris, services maritimes) ; Messieurs les directeurs des ports autonomes ; Monsieur le directeur de l'Ecole nationale des ponts et chaussées ; Monsieur le directeur de l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat ; Madame et Monsieur les directeurs des écoles nationales des techniciens de l'équipement, établissements d'Aix-en-Provence et de Valenciennes ; Monsieur le président du conseil national des transports ; Monsieur le directeur du centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques ; Monsieur le directeur du service d'études et d'aménagement touristique de la montagne ; Monsieur le directeur du centre d'études des tunnels ; Monsieur le directeur du Centre national des ponts de secours ; Monsieur le directeur du service d'études sur les transports, les routes et leurs aménagements ; Monsieur le directeur du service technique des remontées mécaniques et des transports guidés ; Monsieur le directeur du centre d'études techniques maritimes et fluviales ; Monsieur le directeur du laboratoire central des ponts et chaussées ; Monsieur le directeur du service technique de l'aviation civile ; Monsieur le secrétaire général du secrétariat général au tunnel sous la Manche.

Je vous notifie ci-joint les valeurs :

- de l'index Ingénierie créé par le communiqué publié au *Journal officiel* du 1^{er} mars 1974 ;
- de l'index Produits de marquage routier (PMR) ;
- de l'indice Transport routier (TR) ;
- de l'indice Frais divers (FD) ;
- des index Espaces verts (EV) ;
- des indices Fournitures de végétaux (FV) et Fournitures de graines (FG) ;
- des index bâtiment nationaux BT et des index travaux publics nationaux TP du mois d'août 2008.

Les valeurs mensuelles de ces index sont applicables à la date de publication du BT01 au *Journal officiel* de la République française.

*Le chef de service de l'économie, de
l'évaluation
et de l'intégration du développement durable,
F. Maurel*

INDEX BÂTIMENT (1)

Valeurs des index bâtiments nationaux
pour le mois d'août 2008
(Base 100 : janvier 1974)

DÉFINITION CODE VALEURS

Tous corps d'état BT 01 815,0
Terrassements BT 02 772,4
Maçonnerie, blocs et briques BT 03 790,1
Ossature, ouvrages en béton armé BT 06 760,9
Ossature et charpentes métalliques BT 07 749,8
Plâtrerie (cloisons et enduits) BT 08 777,4
Carrelage et revêtement céramique BT 09 698,0
Revêtements en :
Plastique BT 10 982,3 Textiles (fibres artificielles ou synthétiques) (2) BT 11 827,1 Moquette (fibres naturelles) (2) BT 12 673,3 Plaques de pierre naturelle sciée et produits assimilés BT 14 769,2
Charpente bois en :
Résineux (7) BT 16a 109,0 Chêne (7) BT 17a 110,9
Menuiserie bois et sa quincaillerie intérieure, y compris cloisons et parquets (7) BT 18a 107,9
Menuiserie bois et sa quincaillerie extérieure et escaliers bois tropicaux (7) BT 19a 107,9
Menuiserie bois et sa quincaillerie extérieure et escaliers chêne (7) BT 20a 107,8
Fermetures de baies en :
Plastique (3) BT 26 593,6 Aluminium BT 27 690,1 Métal ferreux BT 28 781,6
Couverture et accessoires en :
Ardoises de schiste BT 30 812,4 Tuiles en terre cuite BT 32 658,4 Tuiles en béton BT 33 732,9 Zinc et métal (sauf cuivre) (4) BT 34 664,0 Bardeaux d'asphalte BT 35 643,4
Plomberie sanitaire (y compris appareils) BT 38 1 067,5
Chauffage central (à l'exclusion de chauffage électrique) BT 40 920,4
Ventilation et conditionnement d'air BT 41 674,1
Menuiserie en :
Acier et serrurerie BT 42 713,5 Alliage d'aluminium BT 43 664,2
Vitrerie, miroiterie (5) BT 45 883,6
Peinture, tenture BT 46 808,8
Electricité BT 47 998,6
Ascenseurs BT 48 922,2
Couverture et bardage en tôles d'acier, revêtement, étanchéité BT 49 158,2
Rénovation, entretien tous corps d'état BT 50 168,7
Menuiseries PVC BT 51 146,6
Imperméabilité de façades BT 52 141,3
Etanchéité asphalte multicouche BT 53 150,2

Valeur de l'indice salaire national (base 100 : octobre 1979) du mois de juillet 2008 (442,7), utilisée pour le calcul des index BT du mois d'août 2008.

- (1) Utilisation des index bâtiment (voir circulaire n° 78-118 du 5 septembre 1978).
- (2) Note concernant les index BT 11 et BT 12 (voir circulaire n° 77-161 du 14 novembre 1977).
- (3) L'index BT 26 est également applicable aux fenêtres en plastique.
- (4) Compte tenu de sa structure, l'index BT 34 doit être utilisé exclusivement pour les révisions de travaux de couverture en zinc.

L'index BT 52 sera utilisé pour la révision des marchés relatifs à l'imperméabilité de façades.

L'index BT 53 résulte de la fusion des index BT 36 et BT 37 (cf. circulaire n° 98-54 du 20 mai 1998).

(5) L'index BT 44 (vitrerie) est fusionné avec l'index BT 45 (miroiterie) ; il en résulte un index unique appelé BT 45 vitrerie-miroiterie publié à partir des index BT de février 2003 (cf. circulaire du 27 mai 2003).

(6) L'index BT 03 (maçonnerie et canalisation en béton) est fusionné avec l'index BT 04 (maçonnerie et canalisation en briques) ; il en résulte un index unique appelé BT 03 maçonnerie, blocs et briques publié à partir des index BT de juillet 2003 (cf. circulaire n° 2003-67 du 27 octobre 2003).

L'index BT 04 est supprimé.

(7) Les index BT16a, BT17a, BT18a, BT19a et BT20a remplacent les index BT13, BT15, BT16, BT17, BT18, BT19, BT20, BT21, BT22, BT23, BT24 et BT25.

La circulaire est disponible sur le site [http://www.btp.equipement.gouv.fr/rubrique Ressources, territoires et habitats/Constructions/Index-Indices BTP](http://www.btp.equipement.gouv.fr/rubrique_Ressources_territoires_et_habitats/Constructions/Index-Indices_BTP).

Pour toutes informations : cellule-indexbtp.bg.daei.sg@developpement.durable.gouv.fr.

LES INDEX DU BÂTIMENT

ÉVOLUTION DE L'INDEX BT 01

Evolution mensuelle :

Evolution annuelle :

Août 2008 815,0 Août 2008 815,0

Juillet 2008 815,5 Août 2007 762,3

Variation

+ 0,06 % Variation

+ 6,91 %

ÉVOLUTION DE L'INDICE SALAIRE UTILISÉ

Evolution mensuelle :

Evolution annuelle :

Août 2008 442,7 (valeur juillet 2008) Août 2008 442,7 (valeur juillet 2008)

Juillet 2008 441,4 (valeur juin 2008) Août 2007 428,0 (valeur juillet 2007)

Variation

+ 0,29 % Variation

+ 3,43 %

INDEX TRAVAUX PUBLICS (1)

Valeur des index travaux publics nationaux

pour le mois d'août 2008

(Base 100 : janvier 1974)

DÉFINITION

CODE

VALEUR

Index général tous travaux TP 01 637,1

Ouvrages d'art en site terrestre, fluvial ou maritime et fondations spéciales TP 02 637,9

Terrassements généraux TP 03 638,3

Sondages et forages TP 04 599,2

Travaux en souterrains traditionnels (1) TP 05a 123,6

Travaux en souterrains en tunnelier (1) TP 05b 123,6

Dragages fluviaux TP 06 569,8

Routes et aérodromes avec fournitures TP 08 689,7

Routes et aérodromes sans fournitures TP 08 bis 655,1

Travaux d'enrobés TP 09 851,7

Travaux d'enrobés (fabrication et mise en œuvre sans fournitures) TP 09 bis 650,8

Travaux d'entretien des voiries et aérodromes TP 09 ter 166,9

Canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau avec fournitures tuyaux (2) TP 10a 122,2

Canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau sans fourniture tuyaux TP 10 bis 663,2

Canalisations grande distance et irrigation avec fourniture de tuyaux (3) TP 11 142,5

Réseaux d'électrification TP 12 544,9

Charpentes et ouvrages d'art métalliques TP 13 567,7

Travaux immergés par scaphandriers TP 14 128,5

(1) L'index TP 05 a été décomposé en 2 index (TP 05a « les travaux traditionnels » et TP 05b « les travaux au tunnelier »).

(2) L'index TP 10a remplace les index TP 10-1, TP 10-3, TP 10-4, TP 10-5.

(3) L'index TP 11 remplace les index TP 11-1, TP 11-2, TP 11-4 et TP 11-5.

LES INDEX DES TRAVAUX PUBLICS

ÉVOLUTION DE L'INDEX TP 01

Evolution mensuelle :

Evolution annuelle :

Août 2008 637,1 Août 2008 637,1

Juillet 2008 637,1 Août 2007 584,1

Variation

+ 0,00 % Variation

+ 9,07 %

INDEX ESPACES VERTS

Application de la circulaire du 29 février 2008

(NOR : DEVK0807576C)

relative à la création des index EV

(Base 100 : janvier 2008)

DÉFINITION

CODE

VALEUR

août 2008

Travaux de végétalisation EV 1 106,3

Application de produits phytosanitaires EV 2 102,3

Travaux de création d'espaces verts EV 3 102,5

Travaux d'entretien d'espaces verts EV 4 102,8

FRAIS DIVERS

Dates Valeur

Août 2007 106,5

Septembre 2007 105,8

Octobre 2007 107,0

Novembre 2007 107,0

Décembre 2007 107,4

Janvier 2008 107,2

Février 2008 107,3

Mars 2008 107,8

Avril 2008 108,5

Mai 2008 108,5

Juin 2008 108,2

Juillet 2008 109,4

Août 2008 109,4

INDICE TRANSPORTS ROUTIERS « TR »

Base 100 : janvier 1988

(Cf. circulaire du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie du 5 octobre 1987, JO du 24 octobre 1987, et décret n° 88-638 du 6 mai 1988 abrogeant la tarification routière obligatoire [TRO], à compter du 1^{er} janvier 1988)

Dates Valeur

Août 2007 169,5
Septembre 2007 170,0
Octobre 2007 171,2
Novembre 2007 173,4
Décembre 2007 174,1
Janvier 2008 174,5
Février 2008 173,9
Mars 2008 175,7
Avril 2008 176,9
Mai 2008 179,2
Juin 2008 181,7
Juillet 2008 182,1
Août 2008 180,1

TRAVAUX D'ESPACES VERTS, D'AIRES DE SPORTS ET DE LOISIRS

(Cf. circulaire n° 81-46 du 11 mai 1981)
FG (fourniture de graines)

Dates Valeur

Août 2007 110,3
Septembre 2007 110,3
Octobre 2007 105,2
Novembre 2007 105,2
Décembre 2007 105,2
Janvier 2008 107,0
Février 2008 107,0
Mars 2008 107,0
Avril 2008 114,5
Mai 2008 114,5
Juin 2008 114,5
Juillet 2008 121,6
Août 2008 121,6

FP (fourniture de plantes)

Dates Valeur

De septembre 1991 à août 1992 202,9 De septembre 1992 à août 1993 212,6 De septembre 1993 à août 1994 217,0 De septembre 1994 à août 1995 214,5 De septembre 1995 à août 1996 213,6 De septembre 1996 à août 1997 215,0 De septembre 1997 à août 1998 220,3 De septembre 1998 à août 1999 245,1 De septembre 1999 à août 2000 266,0 De septembre 2000 à août 2001 275,1 De septembre 2001 à août 2002 291,3 De septembre 2002 à août 2003 304,9 De septembre 2003 à août 2004 328,6 De septembre 2004 à août 2005 355,1 De septembre 2005 à août 2006 381,9 De septembre 2006 à août 2007 340,6 De septembre 2007 à août 2008 340,6

INDEX INGÉNIERIE

Par communiqué publié au BOCCRF du 15 juin 2004, il a été annoncé la fin du calcul et de la publication des cinq indices « produits et services divers » (PSD). Des combinaisons adéquates d'indices INSEE remplacent chaque PSD.

L'index ingénierie est calculé suivant les indices et pondérations suivants :

– l'indice SYNTEC pour une part de 70 %.

Le PSD D (30 % de l'index ingénierie) est remplacé par :

– l'indice ICC pour une part de 3 % ;

– l'indice TCH pour une part de 14,1 % ;

– l'indice EBIQ pour une part de 12,9 %.

Dates Valeur

Août 2007 753,2
Septembre 2007 754,5

Octobre 2007 757,5
Novembre 2007 760,2
Décembre 2007 762,3
Janvier 2008 764,7
Février 2008 766,5
Mars 2008 769,4
Avril 2008 775,4
Mai 2008 779,0
Juin 2008 781,3
Juillet 2008 785,5
Août 2008 785,8

INDEX PRODUITS DE MARQUAGE ROUTIER

(Application de la circulaire n° 99-09 du 4 février 1999 relative au remplacement de l'indice PM [produits de marquage] par l'index PMR [produits de marquage routier])

PMR (produits de marquage routier)
Base 100 : novembre 1998

Dates Valeur
Août 2007 144,6
Septembre 2007 144,6
Octobre 2007 144,6
Novembre 2007 143,8
Décembre 2007 143,8
Janvier 2008 143,8
Février 2008 143,1
Mars 2008 143,1
Avril 2008 143,1
Mai 2008 148,2
Juin 2008 148,2
Juillet 2008 148,2
Août 2008 151,6